

Le français : une langue masculinisée

Paru dans *L'Éléphant*, Hors-série, février 2023, p. 4-9.

D'un point de vue linguistique, rien n'explique la virulence des polémiques surgies en 1984 après la création par Yvette Roudy d'une *Commission de terminologie relative au vocabulaire concernant les activités des femmes*, puis en 1997 après la demande des femmes du gouvernement Jospin d'être nommées « Madame la ministre », et enfin, à l'automne 2017, après la découverte de quelques points médians dans un manuel d'histoire du primaire¹. Que les femmes accédant aux fonctions jusqu'alors monopolisées par les hommes puissent être désignées au féminin tombe sous le sens pour les francophones : s'il y a des *formatrices* et des *institutrices*, il doit pouvoir y avoir des *ambassadrices* et des *sénatrices*. Et qui aurait eu l'idée de protester si, au lieu des *artisan·e·s* aperçues dans le manuel scolaire, on avait lu *artisan(e)s*, selon la méthode popularisée depuis soixante ans par des milliers de formulaires administratifs ? Rien n'explique non plus que, après tant de débats publics et d'articles parus dans toutes sortes de médias, des gens soient toujours prêts à en découdre contre « l'écriture inclusive » – qu'ils sont généralement bien en peine de définir. Ni que des ministres et des élu·es, qui ont du personnel à leur service pour les informer, publient des circulaires (deux) ou déposent des propositions de loi (trois), contre... un mode d'abréviation² !

En réalité, l'affaire est politique, culturelle, idéologique. Il s'agit de savoir si la langue est une pratique sociale parmi d'autres, et si, comme telle, elle est susceptible d'être affectée par les changements en cours. Pour certain·es, dont les linguistes font partie, la réponse est oui ; ce qui ne signifie pas que ce groupe soit unifié dans l'attitude à adopter face à leurs conséquences. Pour d'autres, il n'en est pas question : le « bon français » doit rester ce qu'il était autrefois, et il faut s'opposer à celles et ceux qui accepteraient ces conséquences sans broncher.

Mais l'affaire est aussi historique. Car le « bon français d'autrefois », *alias* la « langue de Molière », est un fantasme propre à chaque personne, selon son éducation, son âge, sa culture, son groupe social. Fantasme dû à un apprentissage de la langue orienté vers le respect religieux des normes établies plutôt que vers son histoire, et illustré par des œuvres éditées selon ces normes, donnant l'impression qu'elles sont éternelles (personne ne lit plus Molière « dans le texte » depuis bien longtemps). Cette dimension historique, jusqu'ici peu présente dans le débat public, a récemment trouvé de plus larges échos grâce aux recherches sur les femmes de l'Ancien Régime³, qui ont mis en évidence l'ancienneté et la longue vitalité du lexique

¹ Sophie Le Callenec et Émilie François, *Magellan et Galilée. Questionner le Monde ce2*, Paris, Hatier, 2017 ; les controverses précédentes sont résumées dans É. Viennot et al., *L'Académie contre la langue française : le dossier « féminisation »*, Éditions iXe, 2016.

² Il s'agit des circulaires Philippe (21 nov. 2017) et Blanquer (5 mai 2021), et des propositions de loi des 28 juillet 2020 (Rassemblement National), 23 février 2021 (La République en marche), 23 mars 2021 (UMP). Voir mon article : « Une loi interdisant l'écriture inclusive conduirait à remplacer des millions de documents officiels », *lemonde.fr*, 2 avril, *Le Monde*, 3 avril 2021.

³ Notamment à l'initiative de la SIEFAR (Société internationale pour l'étude de l'Ancien Régime), via sa rubrique « La guerre des mots », que j'anime depuis sa création (2000) avec Aurore Evain, « redécouvreuse » des termes *autrice* et *matrimoine*.

des noms féminins « de métier, fonction, titre et grade », mais aussi les efforts de nombreux lettrés pour masculiniser le français – son vocabulaire comme sa grammaire – ainsi que les protestations que ces efforts ont engendrées.

Dire que la langue française a été masculinisée n'est pas dire qu'il y eut une époque où elle traitait également les femmes et les hommes. Aucune société où les uns dominent les autres ne possède une telle langue, que celle-ci fonctionne avec des genres grammaticaux ou non. C'est juste dire que les usages du Moyen Âge et de la Renaissance étaient moins sexistes que les nôtres, et que les changements introduits avaient pour objectif de renforcer la domination masculine.

L'un des principaux domaines où cet effort s'est exercé est celui des substantifs féminins désignant la parole publique, la pensée, le jugement, le savoir, la création, le *leadership*..., secteurs que certains hommes estimaient propres à leur sexe. À côté des empêchements bien réels instaurés dès le Moyen-Âge (notamment la fermeture aux femmes des universités et des métiers supérieurs), l'idée de nommer au masculin celles qui parvenaient quand même à exercer des activités prestigieuses naît dans les années 1630 – celles de la création de l'Académie française. Il s'agit de les désigner comme transgresseuses des normes sociales, de légitimer les discriminations dont elles souffrent, et surtout de ne pas donner envie aux autres femmes de les imiter.

Les auteurs qui condamnent ces mots disent rarement pourquoi il faudrait cesser de les utiliser. En 1689, par exemple, Nicolas Andry de Boisregard se contente d'écrire : « Il faut dire cette femme est *poète*, est *philosophe*, est *médecin*, est *auteur*, est *peintre* ; et non *poétesse*, *philosophesse*, *médecine*, *autrice*, *peintresse*, etc.⁴ ». Cependant les anciens usages survivent, et il arrive que certains croient nécessaire d'explicitier le principe qui les guide, afin que leur public (masculin) les suive. Ainsi, Louis-Nicolas Bescherelle explique dans une grammaire parue en 1834, à l'heure où l'État commence à prendre en charge l'enseignement primaire des garçons : « Quoiqu'il y ait un grand nombre de femmes qui professent, qui gravent, qui composent, qui traduisent, etc. on ne dit pas *professeuse*, *graveuse*, *compositrice*, *traductrice*, etc. mais bien *professeur*, *graveur*, *compositeur*, *traducteur*, etc., par la raison que ces mots n'ont été inventés que pour les hommes qui exercent ces professions⁵ ». Bescherelle ajoute même dans une version plus tardive de sa *Grammaire* ces autres arguments d'autorité : « Le masculin est toujours noble dans son emploi. Du reste, l'ancienne grammaire avait admis cette vérité, en lui donnant cette forme si connue : *Le masculin est plus noble que le féminin*⁶ ».

Longtemps limitée à quelques mots très symboliques, la liste des termes proscrits s'allonge brusquement à la fin du XIX^e siècle, lorsque les femmes peuvent enfin passer des diplômes. Alors que tout le monde connaît les mots *avocate*, *chirurgienne*, *pharmacienne*..., leur usage est déclaré fautif pour désigner celles qui se lancent dans ces professions. Et les noms des métiers qui s'ouvrent également aux femmes, mais qui exigent de la force musculaire, sont de même condamnés, comme *chauffeuse* ou *cochère*. L'idée est toujours que les femmes devraient laisser

⁴ Nicolas Andry de Boisregard, *Réflexions sur l'usage présent de la langue françoise, ou remarques nouvelles et critiques touchant la politesse du langage, pour servir de fondement à l'étude de toutes les langues* [1689], Genève, Slatkine Reprints, 1973, p. 228.

⁵ Louis-Nicolas Bescherelle et al, *Grammaire nationale...* [1834], Paris, Bourgeois-Mazé, 1835-1836, p. 38.

⁶ Bescherelle, *Grammaire nationale...*, Paris, Simon, 1847, p. 93-94.

aux hommes ces professions. Enfin, après l'accès des Françaises à la citoyenneté, une troisième vague de condamnations terminologiques déferle sur les carrières ouvertes dans la politique, la magistrature, la haute fonction publique. Les mots que les francophones utilisent d'emblée pour nommer celles qui les exercent sont décrétés impossibles d'emploi, car réservés aux épouses des hommes exerçant les mêmes fonctions, alors même que ces dernières se rendent en réalité coupables d'usurpation de fonction dans un régime où il peut désormais y avoir de vraies *générales*, de vraies *sénatrices*, de vraies *préfètes*. Une stratégie qui, combinée à bien d'autres, permit de maintenir jusqu'à la fin du XX^e siècle en dessous de 10% le nombre des femmes parlementaires et hautes fonctionnaires.

Les partisans du masculin ont aussi bataillé contre des pronoms personnels. Si l'on n'a pas de trace de leur volonté d'éliminer *li*, qui fit binôme avec *lui* jusqu'au XII^e siècle, ni *elles*, qui fut heureusement remis en selle à la Renaissance, on en a d'innombrables concernant le pronom attribut *la*. « Vous êtes satisfaite et je ne la suis pas », déclare par exemple une héroïne de Corneille (*La mort de Pompée*, 1643, Acte V, sc. 2). Il n'y a en effet rien de plus normal, en français, que de reprendre un terme qui varie en genre par un pronom qui fait de même. Or les condamnations de cet emploi se répètent d'une grammaire à l'autre à partir des années 1640 : les femmes devraient dire *le* ! Ce qui fâche carrément certaines, comme Mme de Sévigné, qui déclare qu'elle aurait l'impression d'avoir de la barbe si elle disait autrement. Surtout, cela ne conduit pas les francophones à abandonner rapidement ce pronom. Ainsi Beaumarchais fait-il dire à la Marceline de son *Mariage de Figaro* : « J'étais née, moi encore, pour être sage, et je la suis devenue sitôt qu'on m'a permis d'user de ma raison » (1784, Acte III, sc. 16).

Parallèlement, le pronom neutre *el* disparaît lui aussi dès le XII^e siècle, remplacé par le masculin *il*, notamment comme sujet des verbes dits météorologiques. Le public persistant souvent à lui préférer d'autres pronoms neutres (« ça pleut »), les académiciens et autres grammairiens masculinistes critiquent cet emploi au nom du « bon usage ». De la même manière, ils promeuvent l'emploi de ce pronom masculin dans des phrases comme « Il est l'heure de dormir », là où le neutre *ce* serait bien mieux indiqué. Et le même argument de la distinction sociale est allégué à propos des verbes traditionnellement employés sans pronom (« faut partir », « vaut mieux accepter ») : les personnes distinguées doivent les faire précéder de *il* – comme si ces verbes n'avaient pas déjà un sujet (qui est juste exprimé après eux au lieu de l'être avant). Sans parler du fameux « Il était une fois », dont l'origine n'a rien de populaire, mais qui présente l'intérêt majeur de faire entrer très tôt dans les cervelles la domination du masculin sur le féminin – même quand c'est absurde.

Enfin, un effort tout particulier a été déployé pour convaincre que le mot *homme* pouvait désigner l'ensemble de l'espèce humaine. Des milliers d'emplois depuis le Moyen Âge attestent pourtant que ce terme évoque seulement les mâles adultes, bien qu'il soit issu de *l'homo* latin qui signifiait *humain, quiconque* (et qui en ce sens n'a donné que *on*). Les premiers responsables de l'embrouille semblent les traducteurs de la Bible en langues vernaculaires, qui n'ont pas hésité à traduire *homo* (bibles latines) et *anthropos* (bibles grecques) par *homme*, comme s'ils avaient lu *vir* ou *andros* (mots signifiant *humain mâle* dans ces langues). Mais les vrais coupables sont une fois de plus les académiciens, qui dans la première édition de leur Dictionnaire (1694) ont inscrit en tête de l'entrée Homme : « Animal

raisonnable. En ce sens, il comprend toute l'espèce humaine, et se dit de tous les deux sexes ».

Les juristes n'ont évidemment jamais mordu à l'hameçon, eux qui produisirent jusqu'en 1945 des droits différents pour chacun des sexes. La *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* de 1789, par exemple, ouvre de nouveaux droits aux hommes, pas aux femmes. En revanche, l'*Universal Declaration of Human Rights* adoptée par l'ONU en 1948 le faisait. Mais les autorités françaises ont maintenu l'ancienne expression, préférant mettre en place un dispositif accréditant la vieille imposture académicienne – jusqu'à l'invention de la majuscule qui ferait toute la différence entre les deux sens du mot⁷.

Si l'on quitte à présent le domaine de la terminologie pour s'intéresser à celui de la syntaxe, on observe aussi deux efforts majeurs pour accroître les pouvoirs du masculin aux dépens du féminin.

Le premier est la mise au point de la règle d'accord des noms de genre différent avec un adjectif ou un participe. Alors que nos ancêtres savaient résoudre ce « conflit », soit en donnant la priorité au terme le plus important à leurs yeux, soit en laissant le mot le plus proche de l'adjectif lui donner ses marques, les grammairiens du XVII^e siècle (toujours eux) ont décidé que, « quand les deux genres se rencontrent, il faut que le plus noble l'emporte⁸ ». Certains n'hésitant pas, là encore, à expliciter l'idéologie sous-jacente à ce diktat qu'on peut imaginer parfois mal accueilli : « Le genre masculin est réputé plus noble que le féminin, à cause de la supériorité du mâle sur la femelle⁹ ». Cela n'a pas empêché les francophones de continuer à recourir à ces techniques si simples, comme l'auteur d'un guide de voyage qui invite en 1896 à « visiter les coteaux et montagnes voisines¹⁰ » (et non *voisins*) du lac de Genève. L'accord de proximité a même été enseigné à l'école jusque dans années 1930, quoique strictement limité aux noms d'inanimés (pas question qu'une femme passe devant un homme !) et seulement par souci d'euphonie (pas question de prendre en compte la valeur égalité). Les portes des Assemblées menaçant de céder devant les Françaises comme elles le faisaient dans d'autres pays, les idéologues masculinistes parvinrent à supprimer cet enseignement au profit de la doctrine du masculin qui l'emporte – toujours – sur le féminin.

L'autre effort est de plus grande importance encore. Il s'agit de l'idée selon laquelle il est inutile de prononcer ou d'écrire les termes qui désignent les femmes dans les discours portant sur une population mixte : le masculin suffit ! C'est d'abord au nom du « genre le plus noble » qu'elle fut défendue, puis, cette référence connotant trop l'aristocratie dans un régime républicain, au nom du « masculin générique », décrit en 2014 par l'Académie comme l'une « des contraintes internes [du français] avec lesquelles il faut composer¹¹ ». Foncièrement idéologique, cette position sexiste s'oppose une fois de plus à nombre de textes juridiques qui précèdent le milieu du XX^e siècle, le droit se devant d'être précis. Certains usent systématiquement de doublets lorsque les deux sexes sont concernés, tels les

⁷ Voir Éliane Viennot, *En finir avec l'Homme. Chronique d'une imposture*, Donnamarie-Dontilly, Éditions iXe, 2021.

⁸ Dominique Bouhours, *Remarques nouvelles sur la langue française*, Paris, Sébastien Mabre-Cramoisy, 1675, p. 4.

⁹ Nicolas Beauzée, *Grammaire générale...*, Paris, Barbou, tome second, 1767, p. 358.

¹⁰ Passage extrait du *Guide pratique de la Savoie et Haute-Savoie médicale et pittoresque*, du Dr Ch. Linarix, Paris, Maloine, 1896, p. 338.

¹¹ Académie française, « Mise au point » du 10 octobre 2014.

Reglemens des Maîtres passementiers, tissutiers et rubaniers de la ville et fauxbourgs de Lyon (1763 ; il n’y a plus de maitresses de métiers à cette époque), qui répète six fois « l’Apprentis ou Apprentisse » en son article huit, relatif aux relations entre les deux groupes. Le Code civil de 1804 cite de même tous les noms nécessaires pour les dispositions inégalitaires, et use pour les autres d’expressions comme « toute personne » ou « de l’un et l’autre sexe » – le reste des masculins ne s’appliquant qu’aux hommes, ou aux groupes comprenant forcément des femmes, tels « les époux » ou « les contractants » (du mariage).

De nos jours que les femmes ont acquis des droits égaux à ceux des hommes, et l’ouverture de toutes les professions (sauf celles de l’Église catholique), le masculin est-il d’avantage générique ? Aucunement. C’est ce que montrent vingt ans de recherche en psycholinguistique. Les énoncés au masculin évoquent des hommes pour les cerveaux francophones, à moins qu’un mot de la phrase (un féminin) vienne contrarier cette première interprétation, et cela pour quelques instants seulement (la représentation mentale masculine reprenant très vite le dessus si le discours reprend au masculin)¹².

Autant de faits qui montrent que, si « le masculin l’emporte sur le féminin » dans les pratiques langagières actuelles, et s’il le fait dans ces proportions, cela n’est pas tombé du ciel. Héritage de sociétés sexistes, cette suprématie a été systématiquement renforcée par des idéologues qui ont compris que la langue est un vecteur puissant de légitimation des dominants. Idéologues que les pouvoirs publics ont suivis – y compris après 1945, où tout aurait dû être fait pour débarrasser l’enseignement du français des usages et des règles inutiles à son fonctionnement, et qui infusent dans les esprits la nécessaire subordination des femmes aux hommes.

Éliane Viennot, Université Jean Monnet & IUF

¹² Voir Pascal Gygax et al., *Le cerveau pense-t-il au masculin? Cerveau, langage et représentations sexistes*, Paris, Éditions Le Robert, 2021.